

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DECISIONS  
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	39
Absents représentés .....	5
Absents excusés .....	1
Absents non excusés .....	0

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT NOVEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 novembre 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRESENTS

MM. BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, MM. MAYET, MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, KIROUANE, PIERON, M. SEBKHI (jusqu'au POINT A), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
 Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par Mme VIVIEN,  
 M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,  
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme GAMBASIO,  
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme KIROUANE (à partir du POINT B),  
 M. RIVIERE, conseiller municipal, représenté par Mme POURRIOT.

#### ABSENT EXCUSE

M. MOKRANI, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
 (39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 25 septembre 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le vœu relatif au Transatlantic Free Trade Area (TAFTA) appelé « le grand marché transatlantique » présenté par le groupe EELV au nom de la majorité municipale.

(34 voix pour et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

/ APPROUVE le vœu contre le chômage et la précarité, pour une justice sociale proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale.

(34 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**A/ CREE** une commission tripartite du logement ayant pour missions :

- l'élaboration d'un document cadre refixant les règles et les critères d'attribution,
- de formuler un avis sur le rapport annuel relatif à la politique d'attribution avec transmission au Conseil municipal et à l'ensemble des demandeurs,
- d'évaluer l'accès aux nouveaux logements au travers d'un bilan annuel présenté au Conseil municipal, PRECISE que le débat se poursuivra pour que la commission tripartite du logement puisse être saisie par des demandeurs qui considéreraient que leur demande n'a pas été équitablement traitée.

DESIGNE comme suit les membres des 3 collèges de cette commission :

- Collège des membres du Conseil Municipal : un représentant par groupe politique ainsi que le président, l'Adjoint au Maire en charge de l'Habitat soit 7 élus,
- Collège des demandeurs de logement : 7 personnes dont 6 choisies sur la base du volontariat et à l'issue d'un tirage au sort (2 personnes attributaires, 2 demandeurs d'échange, 2 jeunes issus de ces 2 catégories) et 1 jeune issu du conseil local des jeunes,
- Collège des associations agissant dans le domaine du droit au logement et de la lutte contre l'exclusion : Droit au logement, CNL, CLCV, Secours populaire, EMMAUS, CIVCR, La Croix Rouge.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**B/ ARRÊTE** les cartes du bruit du territoire d'Ivry-sur-Seine, et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune d'Ivry-sur-Seine et PRECISE que le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sera mis en ligne sur le site internet de la Commune.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**C/ APPROUVE** l'opération d'extension de l'ensemble scolaire Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine et DECIDE de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre, FIXE la composition du jury de concours et FIXE l'indemnisation des concurrents ayant remis une offre conforme sur la base du coût estimé de l'esquisse à 39 170,38 € HT, soit 47 004,45 € TTC par équipe de maîtrise d'œuvre.

(unanimité)

et DESIGNÉ comme suit les représentants du Conseil municipal comme membres du jury de concours :

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Daniel Mayet</li> <li>- Tariq Aït Amara</li> <li>- Atef Rhouma</li> <li>- Régis Leclercq</li> <li>- Sandrine Bernard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeanne Zerner</li> <li>- Catherine Vivien</li> <li>- Arthur Riedacker</li> <li>- Sébastien Bouillot</li> <li>- Thérèse Pourriot</li> </ul>

(unanimité)

**1/ DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Didier Jean-Pascal, régisseur titulaire de la régie de recettes des tennis municipaux pour un montant de 108,00 € suite à l'application erronée du tarif fixé par le Conseil municipal du 24 mai 2012.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**2/ AUTORISE** le Maire à solliciter tous les dispositifs de financement existants auprès de la CAF, du Conseil général et des autres partenaires potentiels, pour la réalisation du projet de crèche multi-accueil dans la ZAC Ivry-Confluences.

(unanimité)

**3/ FIXE** les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1er janvier 2015.

(34 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**4/ FIXE** à compter du 1er janvier 2015 les tarifs annuels de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance spéciale des bacs roulants", en y intégrant le tarif applicable à la collecte de verre.

(unanimité)

**5/** FIXE à compter du 1er janvier 2015 à 0,266 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature et les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2015 (+ 0,3 % environ par rapport à 2014) et DECIDE en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter d'environ 0,3 % le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public),
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles,
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire,
- de facturer tout tournage constaté sans qu'il ait fait l'objet d'une autorisation préalable de la Ville conformément au barème en vigueur, facturation à laquelle s'ajouteront le montant correspondant à 4 h de « Mise en œuvre technicien » ainsi que le doublement des droits figurant dans la nomenclature des droits de voirie (conformément à cette dernière),
- de l'ajout de tranches supplémentaires dans le tarif lié à la taille de l'équipe (comédiens + techniciens + figurants),
- de l'ouverture du dispositif d'abattement de 50 % aux projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce) du Conseil Général du Val-de-Marne ou encore du Conseil Régional d'Île-de-France,
- de l'ajout au barème d'une ligne « prestation spéciale de collecte des déchets ».

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**6/** DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 70 000,00 euros.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**7/** APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2013 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**8/** APPROUVE l'avenant au protocole permettant de poursuivre la première phase de l'opération de renouvellement urbain Gagarine-Truillot par l'augmentation de l'enveloppe financière de subvention de l'ANRU, portant son montant de 1,4 M€ initiale à 5M€.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**9/** Point retiré de l'ordre du jour.

**10/** Point retiré de l'ordre du jour.

**11/** DECIDE l'acquisition à titre gracieux, à la société dénommée Sodéarif (ou tout substitué) d'un volume (non encore défini), dépendant de l'ensemble immobilier devant s'édifier sis 22/24/32 rue Ledru Rollin et 65 avenue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine, sur les parcelles cadastrées section G n° 26, 39p (division cadastrale en cours), 50 et 51 et comprenant les futurs voiries et aménagements paysagers qui y seront réalisés, pour une superficie de 2981,75 m<sup>2</sup> environ.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**12/** Affaire reportée au prochain Conseil municipal.

**13/** DEMANDE au Préfet l'instauration d'un périmètre d'études sur le site délimité par le boulevard du Colonel Fabien, les rues Jean Mazet/Maurice Gunsbourg et le futur cours (îlot « Le Monde ») à Ivry-sur-Seine, au sein duquel l'autorité compétente aura la possibilité de sursoir à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de futures opérations d'aménagement.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**14/** ABROGE la délibération du 28 juin 2012 et ACCORDE la garantie communale à la société Les Résidences de la Région Parisienne pour le remboursement de 2 prêts d'un montant total de 2 500 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France destinés à financer la construction de 31 logements locatifs intermédiaires 89 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

**15/** ACCORDE la garantie communale à la SA HLM IDF Habitat pour le remboursement de 8 prêts d'un montant total de 4 992 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 77 logements dont 39 logements locatifs familiaux et à accessibilité renforcée et 38 logements jeunes actifs situés 7-13 Avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine et ACCORDE une subvention de 245 000 € à la SA HLM IDF Habitat pour la construction de 77 logements dont 39 logements locatifs sociaux et 38 logements jeunes actifs situés 7-13 Avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

**16/** ACCORDE, au titre de l'année 2014, une participation supplémentaire à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 400 003 € qui sera effectuée aux travaux dans les cités et dans l'amélioration de la gestion de proximité.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**17/** ACCORDE une participation de 30 000 € à l'OPH d'Ivry pour l'année 2014 dans le cadre de la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine sociale (MOUS) dans le cadre de la démolition du bâtiment Gagarine, AUTORISE le Maire, sous réserve de l'inscription des crédits au budget communal, à prendre les dispositions nécessaires pour procéder au versement d'une participation complémentaire, pour l'année 2015 en fonction des bons de commande établis par l'OPH et du nombre de familles préalablement diagnostiquées pour un suivi social dans ce cadre et PRÉCISE que la MOUS sera financée à hauteur de 50% par l'ANRU dans la limite d'un plafond d'assiette de 120 000 €, les 50% restant étant pris en charge comme suit : 40% par l'OPH, 60% par la ville d'Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**18/** ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement des prêts d'un montant total de 3 932 859 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 33 logements sociaux sis 33 rue Saint Just à Ivry-sur-Seine et ACCORDE une subvention de 231 000 € à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour la construction de 33 logements 33 rue Saint Just à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

**19/ APPROUVE** la charte Aménagement-Transport, son programme d'actions et la poursuite de la démarche partenariale concernant la mise en service du tramway Paris-Orly (T9).

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**20/ ACCORDE** une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 313 333 €, qui sera affectée aux travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**21/ APPROUVE** la convention avec l'association TissEco Solidaire relative à la collecte séparée des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) et **INSTITUE** une redevance d'occupation du domaine public par les conteneurs en apport volontaire pour la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) et en **FIXE** le montant forfaitaire à 10 € par conteneur et par an sur toute la durée de la convention.

(unanimité)

**22/ APPROUVE** la convention d'objectifs triennale avec l'association Ne pas Plier et **PRECISE** que, pour l'année 2014, le montant de la subvention accordée par la Ville est de 10 000 €.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

**23/ EMET** un avis favorable à la demande présentée au Préfet du Val-de-Marne par la société FNAC DIRECT, 9, rue des Bateaux-lavoirs à Ivry-sur-Seine, pour lui accorder l'autorisation d'employer du personnel les dimanches 30 novembre, 7, 14, 21 décembre 2014 et 4 janvier 2015.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. TAGZOUT, Mmes KIROUANE, SIZORN, MACEDO, OUDART)

**24/ PREND** acte de la communication du rapport d'activités 2013 du SIFUREP.

(Affaire non sujette à un vote)

**25a/ APPROUVE** le départ, du 30 novembre au 2 décembre 2014, d'une délégation présidée par Madame Séverine Peter, Adjointe au Maire aux questions internationales, au Maroc pour soutenir la résolution des Nations Unies pour le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ainsi que Monsieur Ennäama Asfari, Ivryen, emprisonné pour ses actions et son implication en faveur de l'autodétermination du peuple Sahraoui, **ACCORDE** un mandat spécial à Mesdames Séverine Peter, Méhadée Bernard, Monsieur Medhy Belabbas, Adjoints au Maire ainsi qu'à Monsieur Saïd Hefad, Conseiller municipal délégué afin qu'ils se rendent au Maroc du 30 novembre au 2 décembre 2014 pour soutenir Monsieur Ennäama Asfari emprisonné pour ses actions et son implication en faveur de l'autodétermination du peuple Sahraoui, et **PRECISE** qu'un ordre de mission est accordé à Monsieur Christophe Manuel, Directeur général adjoint.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**25b/ ACCORDE** une prise en charge aux frais réels des frais de transport, d'hébergement et de restauration et sur présentation des pièces justificatives, pour Madame Claude Mangin, présidente de CORELSO, qui se rendra au Maroc du 28 novembre jusqu'au 2 décembre 2014 en vue d'accompagner la délégation municipale pour soutenir la résolution des Nations Unies pour le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ainsi que Monsieur Ennäama Asfari, Ivryen, emprisonné pour ses actions et son implication en faveur de l'autodétermination du peuple Sahraoui.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**26/** AUTORISE le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie DAREL, responsable jeune public du Luxy, durant le Festival international d'Annecy 2015, sur production de pièces justificatives, et pour un montant maximum de 120 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**27/** SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre d'un enseignement artistique, option obligatoire de spécialités audiovisuelles dans le cadre de la convention passée avec le lycée Romain Rolland.

(unanimité)

**28/** DECIDE, en cas de perte de la carte d'abonnement « amis du Luxy », la gratuité de son remplacement.

(unanimité)

**29/** APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 500 € à l'association Société des études Robespierriennes afin de soutenir l'organisation de la représentation de la pièce de théâtre d'André Benedetto Thermidor-Terminus qui a eu lieu le 7 novembre 2014 à l'Auditorium Antonin Artaud d'Ivry.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

**30/** ACCORDE une indemnisation aux 4 familles concernées par la perte des bagages de leurs enfants durant la classe de pleine nature à Héry sur Ugine du 17 au 26 mars 2014, pour un montant total de 2 015,78 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**31/** AUTORISE en 2014 le versement d'une participation financière de la Ville aux familles Ivryennes concernées par le dispositif d'aide aux séjours (enfants et adultes présentant un handicap), établie selon l'âge et l'activité professionnelle des demandeurs et sur production des états justificatifs auprès de l'ordonnateur, comme suit :

- Adulte ayant une activité professionnelle : prise en charge à 50 %
- Adulte sans activité professionnelle : prise en charge à 100 %
- Enfant < 18 ans : prise en charge à 100 %.

(unanimité)

**32/** APPROUVE la convention avec l'Association Adoma relative à la mise en place d'une permanence « accès aux soins » au Village de l'Espoir sis 5 rue Albert Einstein à Ivry dans le cadre d'une action spécifique menée par le Centre Municipal de Santé sous la forme de la mise en place d'une permanence hebdomadaire.

(unanimité)

**33/** APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens pour 2014 avec l'Agence Régionale Ile-de-France dans le cadre du contrat local de santé.

(unanimité)

**34/** APPROUVE la convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne pour l'année 2014 permettant la mise en œuvre et le financement des Expérimentations des Nouveaux Modes de Rémunération des professionnels de santé du Centre Municipal de Santé.

(unanimité)



**35/ APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2014 permettant la mise en œuvre et le financement du projet PASS ambulatoire bucco-dentaire via le Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

**36/ ACCORDE** une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2014.

(unanimité)

**37/ APPROUVE** la convention d'objectifs avec l'EPSMSI Ivry/Vitry pour les années 2014, 2015 et 2016.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

**38/ DECIDE** la création de 15 postes (10 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet, 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet, 1 poste de rédacteur territorial, 1 poste d'administrateur territorial) à compter du 1er décembre 2014 et DECIDE la suppression de 14 postes (12 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet, 1 poste d'attaché territorial) à compter du 1er décembre 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**39/ DECIDE** la création de 19 postes (18 postes d'adjoint d'animation de 1ère classe par transformation de 18 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe, 1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe par transformation d'1 poste d'assistant de conservation) à compter du 1er décembre 2014.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2014.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22H30

LA SECRETAIRE

POUR LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU